



**Prix des collectivités durables de la FCM
Gagnant 2010 – Matières résiduelles
Municipalité régionale de York, Ontario
Population : 1 011 360**



**Centre environnemental communautaire
McCleary Court**



Source : Municipalité régionale de York

Résumé

Le Centre environnemental communautaire (CEC) McCleary Court – le premier du réseau de CEC projeté par la région de York – offre en un seul endroit des services de gestion des déchets pratiques, accessibles et conviviaux. Le CEC complète les actuels programmes de collecte en proposant des services pour la valorisation de déchets pouvant difficilement faire l'objet d'une collecte en bordure de la rue. La conception novatrice du CEC mise sur la hiérarchie des trois R (réduire, réutiliser, recycler) pour encourager les résidents à diriger leurs déchets vers la réutilisation et le recyclage plutôt que de les rejeter.

Le CEC s'est mérité la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design). On prévoit que l'installation permettra de valoriser quelque 3 000 tonnes additionnelles de déchets résidentiels, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif que s'est fixé la région d'ici la fin de 2012, soit un taux de valorisation des matières résiduelles de 65 pour cent.

Contexte

Le réseau de CEC de la région de York constitue un élément fondamental des infrastructures de gestion des déchets solides de la région. Il constitue l'un des sept projets prioritaires identifiés par la stratégie conjointe de valorisation des matières résiduelles élaborée par le comité intermunicipal de valorisation, qui réunit la Région de York et ses neuf municipalités locales.

En 2005, la Région de York a valorisé environ 34 pour cent de ses déchets résidentiels. Les nouveaux CEC lui permettront d'atteindre un taux de valorisation des matières résiduelles de 65 pour cent d'ici la fin de 2012. L'objectif à long terme de la région est de porter ce taux à 70 pour cent au cours des dix prochaines années.

Le premier CEC, le centre McCleary Court, a été aménagé dans la Ville de Vaughan afin d'améliorer le service dans le sud de la région. Avant l'aménagement du CEC, le seul centre de gestion des matières résiduelles offrant tous les services se trouvait à l'extrémité nord et les résidents du sud devaient parcourir de longues distances pour en profiter. La nouvelle installation facilite la participation de ces résidents aux programmes de valorisation des matières résiduelles de la région.

Développement du projet

Dès le départ, la Région de York a misé sur les principes du bon voisinage pour obtenir l'appui de la population locale au projet. Des consultations ont permis de s'assurer que les résidents disposaient

d'informations claires et exactes sur ce nouveau type d'installation. En décembre 2007, une centaine de résidents de Vaughan ont participé à une séance de consultation publique pour mieux connaître le projet et poser des questions avant le début de l'aménagement de l'installation. Quelques groupes de résidents ont soulevé des préoccupations, notamment en regard de l'augmentation de la circulation routière dans le secteur. La région a tenu des réunions de suivi afin d'élaborer, avec la participation du public, des variantes de conception et d'exploitation permettant d'atténuer les éventuels problèmes.

Au moment de la conception, la région a examiné les autres CEC établis à travers la province et adapté leurs caractéristiques les plus souhaitables afin d'en arriver à une solution originale correspondant à ses besoins. Le CEC McCleary Court est la première installation de la Région de York fondée sur la hiérarchie des « trois R ». Sa conception esthétique lui permet de bien s'intégrer à son environnement. C'est aussi le seul CEC qui n'exige pas des résidents une pesée des matières déposées, ce qui illustre l'accent mis par la région sur la convivialité.

Mise en œuvre du projet

La Région de York a choisi l'emplacement de son premier CEC avec l'aide de la Ville de Vaughan. La région a aussi collaboré étroitement avec la Toronto and Region Conservation Authority afin de gérer des enjeux liés à la proximité d'une plaine inondable et à la préservation d'un boisé.

La région n'a ménagé aucun effort pour que le CEC McCleary Court soit convivial et facile à utiliser. Comme d'autres services municipaux, le CEC est ouvert cinq jours par semaine, mais ces cinq jours comprennent les samedis et les dimanches. Le CEC est fermé les mardis et les mercredis. Les jours d'ouverture rendent l'installation accessible à davantage de résidents du secteur.

La conception de l'installation encourage les usagers à participer aux activités de réutilisation et de recyclage. Un stand d'éducation communautaire axé sur la conservation propose des informations sur les programmes de gestion des déchets, les programmes de conservation et la protection de l'environnement. La circulation routière a été rendue plus fluide en limitant le nombre d'arrêts. Les usagers circulent à sens unique à travers quatre zones et ne doivent s'arrêter qu'aux endroits qui leur conviennent. Cet aménagement permet de sensibiliser les usagers à la hiérarchie des trois R et à la nécessité de trier les matières résiduelles. Un espace suffisant a été prévu pour la manœuvre de gros véhicules afin que les petites entreprises puissent utiliser les services de valorisation des matières résiduelles.

Le premier arrêt permet de déposer les matières destinées à la réutilisation, qui sont recueillies par Goodwill et par Habitat pour l'humanité. Les usagers avancent ensuite vers la zone où ils peuvent déposer les matières recyclables : contenu des bacs bleus, papier effiloché, appareils électroniques, ampoules éconergétiques, petites piles, etc. La troisième zone permet le dépôt des matières recyclables encombrantes : meubles, déchets de construction comme le bois, le béton et le placoplâtre, etc. Enfin, les usagers passent à la zone des déchets résiduels, où sont déposées les matières qui ne peuvent être ni réutilisées ni recyclées.

Un droit symbolique est exigé pour le dépôt de déchets résiduels, ce qui incite les usagers à déposer un maximum de matières destinées à la réutilisation et au recyclage. De façon globale, l'installation encourage les usagers à considérer toutes les autres options avant de rejeter des déchets résiduels. La gratuité des services de réutilisation et de recyclage est compensée par les droits exigés pour le dépôt des déchets résiduels. Afin de réduire les coûts du transport, les matières recyclables sont vendues sur les marchés locaux.

Dès le début du projet de CEC, la Région de York s'est associée à Goodwill et Habitat pour l'humanité en vue de la collecte des matières réutilisables. Goodwill distribue les biens ménagers réutilisables par l'intermédiaire de son réseau de commerces au détail, ce qui lui permet de créer des emplois et d'encaisser des revenus pour soutenir ses programmes sociaux et de rééducation

professionnelle. Habitat pour l'humanité revend les matériaux de construction réutilisables afin de financer ses programmes de logement abordable.

La région a construit le CEC en visant la certification LEED Argent, mais l'installation s'est mérité la certification LEED Or. La conception du bâtiment durable a mis l'accent sur l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau et une meilleure gestion des eaux pluviales. Le bâtiment compte plusieurs caractéristiques écoresponsables : systèmes de chauffage et d'éclairage éconergétiques, étangs de contrôle des eaux de ruissellement, système de collecte des eaux pluviales qui sont réutilisées dans les toilettes et pour l'arrosage, robinets et pommes de douche à faible débit, thermopompe géothermique, etc. Le bâtiment a été construit avec des matériaux locaux recyclés. Afin d'assurer la qualité de l'air intérieur, on a utilisé des adhésifs et des peintures contenant peu de composés organiques volatils.

Depuis l'ouverture du CEC McCleary Court, l'affluence se maintient. Des balances et un compteur de véhicules enregistrent le nombre de résidents qui déposent des déchets résiduels. Le suivi des résultats sociaux est assuré au moyen de sondages sur la satisfaction des usagers. La région assure un suivi des frais d'exploitation économisés grâce aux mesures d'efficacité énergétique et de conservation de l'eau.

Le CEC McCleary Court peut servir de modèle à des projets similaires entrepris par d'autres municipalités. Le concept d'un bâtiment durable offrant en un seul endroit des services de gestion des déchets fondés sur la hiérarchie des trois R a déjà fait l'objet de visites et d'exposés à diverses municipalités, notamment la Région de Durham et le Comté de Simcoe. La souplesse du concept permet de l'adapter à divers emplacements et à diverses collectivités.

Résultats

- On prévoit que le CEC McCleary Court permettra de valoriser 3 000 tonnes additionnelles de déchets par année, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif que s'est fixé la région d'ici la fin de 2012, soit un taux de valorisation des matières résiduelles de 65 pour cent.
- Au cours des 45 premières semaines d'exploitation du CEC, quelque 900 000 kilos (900 tonnes) de déchets ont été valorisés.
- L'installation s'est mérité la certification LEED Or.
- On prévoit que la conception du bâtiment durable permettra de réduire la consommation d'eau de 75 774 litres par année, ce qui représente une réduction de plus de 70 pour cent de la consommation municipale d'eau potable.
- Plus de 90 pour cent des déchets générés par la construction de l'installation ont été valorisés et plus de 29 pour cent des matériaux de construction utilisés étaient recyclés.
- Le CEC a permis de créer de nouveaux emplois chez Goodwill et Habitat pour l'humanité, qui ont embauché des employés additionnels pour la collecte des matières réutilisables.

Leçons retenues

- LES PRINCIPES DU BON VOISINAGE SONT UTILES POUR OBTENIR L'APPUI DE LA POPULATION. Dans le passé, les résidents de Vaughan étaient peu favorables à l'aménagement d'installations de gestion des déchets à cause de problèmes liés au lieu d'enfouissement de Keele Valley. « Nous avons tout de suite appliqué les principes du bon voisinage en consultant la population locale et en nous assurant que les résidents disposaient d'informations claires et exactes sur le projet », souligne Kelly Spitzig, gestionnaire intérimaire de la valorisation des matières résiduelles au service de l'Environnement de la Région de York. La région a choisi un emplacement accessible situé dans une zone commerciale plutôt que résidentielle. La conception esthétique de l'installation comprend un auvent protégeant les usagers contre les éléments, un aménagement paysager agréable et une clôture noire en fer forgé.

- S'ASSOCIER À DES ORGANISATIONS CONNAISSANT BIEN LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE. Élément important de sa stratégie, la Région de York s'est associée à deux organisations déjà engagées dans la réutilisation et le recyclage. « Goodwill et Habitat pour l'humanité sont des experts de la réutilisation et du recyclage, poursuit Mme Spitzig. Il était donc logique de s'y associer. »
- METTRE L'ACCENT SUR LA CONVIVIALITÉ. « Les programmes de valorisation des matières résiduelles de la Région de York se fondent sur le fait que la convivialité entraîne une plus grande participation », conclut Mme Spitzig. La recherche de la convivialité devrait orienter la conception de tout CEC.
- FAIRE PARRAINER LE PROJET. Le conseiller régional Mario Ferri, président du comité de gestion des déchets solides de la région et conseiller municipal de Vaughan, s'est fait le champion du projet et l'a défendu auprès des résidents et du conseil municipal de Vaughan. Selon Mme Spitzig, ses efforts ont permis d'obtenir l'appui de la population au projet.

Initiatives connexes et futures

Le CEC McCleary Court est le premier du réseau de CEC projeté par la Région de York. Actuellement, la région a prévu à son budget six CEC, mais tous les emplacements n'ont pas encore été choisis. Deux autres CEC en sont à l'étape de la planification : celui de la Ville de Richmond Hill et celui de la localité de Georgina (qui sera aménagé à même une installation existante).

Partenaires et collaborateurs

Région de York
 Ville de Vaughan
 Toronto and Region Conservation Authority
 Goodwill
 Habitat pour l'humanité

Renseignements

Kelly Spitzig, gestionnaire intérimaire de la valorisation des matières résiduelles
 Service de l'Environnement de la Région de York
 905-830-4444 poste 5785
kelly.spitzig@york.ca
www.york.ca/Services/Garbage+and+Recycling/McCleary+Court+CEC.htm